

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 30 juin 2025, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 24 juin 2025

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Caroline MONCHANIN, Laurent ROUSSET, Sébastien DIONET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY représenté par Marcel PAULET, Sébastien ARNAUD par Alexandre VERGNON, Pauline GRANGER par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Bernard BOURGIE, Christophe DEVUN par Michel BEAL, Lucie VARILLON par Stéphanie CUSSONNET,

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 22
	Excusés représentés : 7	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

M. Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2025_DEL_085

OBJET : Demande d'une subvention départementale au titre des amendes de police

Dans le cadre du projet d'aménagement urbain et paysager – coulée verte - des Avenues du Forez et du Velay sur les années 2025 et 2026, il est précisé qu'à ce jour l'estimation financière des travaux s'élève à 1 300 536,30 € HT.

Ces travaux consistent en la réfection et sécurisation des voiries et stationnements ainsi que la mise en œuvre d'un plan de circulation routière et piétonne.

Monsieur le Maire propose aux élus de bien vouloir approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous correspondant au projet d'aménagement urbain et paysager des avenues du Forez et du Velay et de l'autoriser à solliciter une subvention départementale à hauteur de 12 000,00 € dans le cadre de la répartition entre les communes de moins de 10 000 habitants des recettes procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relative à la circulation routière.

Plan de financement estimatif « Aménagement urbain et paysager – coulée verte – des Avenues du Forez et du Velay sur les années 2025 et 2026 »

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant HT
DEPENSES MONTANT TOTAL	1 300 536.30 €
TRAVAUX	1 300 536.30 €
RECETTES MONTANT TOTAL HT	1 300 536.30 €
SUBVENTION ETAT FONDS VERT – 60%	780 321.78 €
SUBVENTION DEPARTEMENTALE – Amendes de police	12 000.00 €
AUTOFINANCMENET COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE	508 214.50 €

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve le plan de financement prévisionnel correspondant au projet d'aménagement urbain et paysager des avenues du Forez et du Velay comme repris ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention départementale de 12 000 € au titre des amendes de police.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le **03 JUL. 2025**